

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026 - 19 H

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Garnier Annette		Druais Joël	
Savoire Emmanuel		Lancelin Aurélien	Excusé pouvoir à M. Savoire
Colombier Dominique		Navarre Alexis	
Antoni Jean-Luc	Excusé pouvoir Mme Colombier	Rozycki André	
Beaufort Karine		Tichadou Paule	Excusée pouvoir Mme Beaufort
		Turelier Séverine	Excusée pouvoir Mme Garnier

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal séance du 27 avril 2026
3. Gestion des chats errants

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Mme COLOMBIER Dominique

2) Approbation du procès-verbal séance du 27 avril 2026

Les membres présents approuvent le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026

3) Gestion des chats errants

Suite à la sollicitation d'administrés et d'un message téléphonique sur la divagation des chats sauvages et errants sur la commune, je vous ai convoqué ce soir en urgence afin de mettre en place une opération de capture des chats sauvages et errants sur la commune.

La commune a contacté :

- L'association 30 millions d'amis avec qui nous pouvons signer une convention. Ils aident les communes financièrement pour la stérilisation et le puçage des chats. Le coût pour une chatte est de 145,20 €, pour un chat de 96 € avec un reste à charge pour la commune.
- La DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Centre Val de Loire – Pas d'aide actuellement.
- 2 vétérinaires (Clinique vétérinaire avenue Ronsard, Clinique vétérinaire de Saint-Ouen). Mme Beaufort Karine a contacté le vétérinaire de Cormenon. Il faut prendre rendez-vous en amont pour les jours et heures de stérilisation.
- Les mairies de Naveil, St Ouen et Villiers-sur-Loir. Cette procédure est complexe et coûteuse.

Le conseil municipal décide :

- De signer la convention avec 30 millions d'amis
- De faire une information à la population dans les boîtes aux lettres et sur le site internet
- De contacter un vétérinaire selon les rendez-vous proposés afin qu'il procède à la stérilisation et au puçage électronique.

4) Informations diverses - Canicule

Mme Colombier demande à Mme le Maire des informations sur la canicule.

Mme le Maire informe le conseil municipal que les administrés qui le souhaitent, les personnes vulnérables en cas de canicule doivent s'inscrire en mairie. La commune va faire une information à ce sujet.

Un registre est tenu en cas du déclenchement par la préfecture du plan canicule.

La liste des personnes inscrites est envoyée au CIAS de Vendôme qui a la compétence.

Les personnes désignées par le conseil municipal lors de son installation (Mme Colombier, Mme Tichadou, Mme Turelier) pourront se rendre en cas de besoin chez les personnes inscrites sur ce registre.

Séance levée à 20 H 30

La secrétaire de séance
Mme Dominique Colombier

Le Maire
Mme Annette Garnier

Affiché le : 27/06/2026

